

Olympique Landasien

Règlement du Tournoi de Sixte 2018

L'Olympique Landasien organise **le 1 Juillet 2018** un grand tournoi à effectif réduit dit de sixte, ouvert à tout licencié. Chaque équipe doit fournir un nom, même fantaisiste, la journée sera placée sous le signe de l'amitié, de l'humour et du folklore. Ci-dessous, quelques règles à connaître pour le bon fonctionnement :

Article 1

La tenue du joueur doit être la suivante : chaussures de foot ou basket, protège-tibias, chaussettes recouvrant les protège-tibias, short et maillot avec numéro obligatoire. Le bas du maillot doit toujours se trouver à l'intérieur du short. Le gardien peut porter un cuissard ou bas de survêtement.

Article 2

Le tournoi est réservé aux joueurs Seniors Masculins ainsi que la catégorie U17 – U18 (jusque 31 décembre 2001).

Article 3

Les règlements du jeu sont ceux adoptés par la F.F.F. : Tout joueur ayant reçu un carton rouge, est suspendu le match suivant.

Sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du tournoi, après rapport de l'arbitre au comité organisateur, le comité organisateur est seul à prendre la décision.

Article 4

Le nombre d'équipes participant au tournoi est limité à 32. Un même club peut engager plusieurs équipes. Sera retenue la candidature des 32 premières équipes nous ayant fait parvenir l'acceptation écrite du présent règlement, accompagné de la liste des joueurs et des droits d'engagement correspondants.

La participation d'un joueur est limitée à une seule équipe.

Article 5

Pour disputer les rencontres, ces joueurs doivent être assurés !

Le capitaine devra se munir, le jour du tournoi, de la liste des 8 joueurs qui composent son équipe.

Cette liste ne pourra pas être modifiée durant le tournoi.

Article 6

Chaque équipe est inamovible. Une photographie des 8 joueurs (sans le(s) responsable(s)) sera prise avant le début du tournoi pour éviter tout litige. Tout joueur absent au moment de la photographie (qui devra en comporter au minimum 6) devra se présenter au podium dès son arrivée et justifier de son identité au moyen de pièces officielles soit carte d'identité, permis de conduire, etc.

Le numéro de maillot du ou des joueur(s) retardataire devra être précisé.

Une photographie sera refaite après l'arrivée de toute l'équipe.

Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe.

Article 7

Les rencontres seront dirigées par un arbitre officiel.

Pour les demi-finales et les finales, elles seront dirigées par 3 arbitres Officiel.

Article 8

Chaque équipe doit fournir un ballon qui pourra être utilisé lors de ses rencontres.

L'équipe doit avoir au minimum un jeu de 8 maillots numérotés dont un maillot de gardien, si toutefois les deux équipes sont de même couleur un jeu de chasuble pourra être demandé au comité organisateur.

Les numéros seront repris sur les photos d'identification des équipes.

Si une équipe possède un second jeu de maillots de couleur différente, elle devra le préciser au moment de l'identification, les numéros des maillots devront être identiques.

Article 9

Chaque équipe comprend 8 joueurs, dont 2 remplaçants sont autorisés par équipe.

Il doit y avoir 6 joueurs sur le terrain dont un gardien.

Tout remplacement de joueurs s'effectuera par le centre du terrain pendant un arrêt de jeu, du côté de la ligne de but du grand terrain (dans le grand but).

Les remplacements, durant un match, sont illimités.

Pendant les rencontres, personne ne doit se trouver entre les terrains.

Le public doit être derrière les mains courantes où à 2.50 mètres derrière la ligne de touche.

Article 10

Toutes les rencontres ont lieu sur le Stade municipal de Landas, sur un terrain réduit. 4 terrains 1-2-3-4.

Le tournoi commence le Dimanche 1 Juillet 2018 à 8h30 précise et se termine vers 19h00.

Chaque équipe devra se présenter équipée au podium 30 minutes avant son premier match du tournoi afin de procéder à l'identification des joueurs et à la photo.

Article 11

Les rencontres se disputent sur le terrain réduit sans hors-jeu. Sur coup franc, le joueur doit se placer à 5 m du ballon. Tous les coups francs peuvent être joués directement. Pour les sorties de but, le ballon doit être arrêté et placé à l'intérieur de la surface.

Article 12

Sur dégagement des sorties de but (6 mètres), le ballon doit avoir été touché par un joueur de champ avant de pénétrer dans le but adverse.

Article 13

Sur la remise en touche, le but sera accordé à condition qu'un joueur quel qu'il soit, ait touché le ballon, y compris le gardien de but, la touche se faisant à la main.

Article 14

Les engagements sont fixés à 80 € par équipe, soit 10 € par joueur, non remboursables après le 15 juin 2018.

Article 15

Tout engagement non accompagné de son droit d'inscription sera considéré comme nul.

Article 16

Les 16 premières équipes recevront un lot en fin de tournoi.

Les équipes ne présentant que 6 joueurs ne recevront que 6 lots. **Une coupe sera remise aux 4 premières équipes.**

Article 17

Le tirage au sort des équipes engagées pour les matchs de qualification aura lieu au stade municipal de Landas, le Vendredi 29 Juin 2018 à 19h30.

Le responsable de chaque équipe est invité à participer au tirage afin de signer le règlement du tournoi et de récupérer les plannings des rencontres.

Article 18 : ELIMINATOIRE 1^{er} TOUR

Les équipes seront réparties dans 8 poules de 4.

Les équipes d'une même poule se rencontreront en 3 matchs de 2 x 7 minutes au cours desquels un classement sera établi en tenant compte du nombre de points suivants :

- 3 points par match gagné
- 2 points par match nul
- 1 point par match perdu
- 0 point par match perdu par forfait avec pénalité de 5 buts sur le principe d'un championnat.

En cas d'égalité au classement par points et de goal-average, les équipes seront départagées grâce aux nombres de buts marqués : principe de la meilleure attaque.

Si deux équipes sont à égalité au point, goal-average et au nombre de buts marqués, on procédera à une série de 3 tirs au but à 9 mètres du but.

Les 3 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 2^{ème} tour, le premier de la poule sera considéré comme tête de série et évitera pour le 2^{ème} tour les premiers des autres poules.

Temps maximum : 3 matchs x (2 x 7 minutes) = 42 min.

Article 19 : ELIMINATOIRES 2^{ème} TOUR

Les 24 équipes seront divisées en 8 poules de 3 par une grille de matchs définis par avance. Les équipes d'une même poule se rencontreront en 2 matchs de 2 x 7 minutes. **Classement comme dans Article 18.**

En cas d'égalité au classement par points et de goal-average,

Les équipes seront départagées grâce aux nombres de buts marqués (principe de la meilleure attaque).

Si deux équipes sont à égalité au point, goal-average et au nombre de buts marqués, on procédera à une série de 3 tirs au but à 9 mètres du but.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les huitièmes de finales.

Le premier de chaque poule sera tête de série pour les huitièmes de finale.

Temps maximum : 2 matchs x (2 x 7 minutes) = 28 minutes.

Article 20

Les matchs des huitièmes de finales sont définis par avance en tenant compte des têtes de séries.

Les 16 équipes qualifiées seront départagées par un match de 2 x 7 minutes qui les qualifieront pour les quarts de finales.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procède à une série de 3 tirs au but (à 9 mètres) pour départager les 2 équipes.

A partir des quarts de finale, il n'y a plus de tête de série.

Article 21

Les matchs des quarts de finales d'une durée de 2x7 minutes sont définis par avance.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procède à une série de 3 tirs au but à 9 mètres pour départager les 2 équipes.

Article 22

Les matchs des demi-finales d'une durée de 2x7 minutes sont définis par avance.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procède à une série de 3 tirs au but à 9 mètres pour départager les 2 équipes.

Article 23

Finale des vaincus (perdants de chaque ½ finale) : **Terrain 1 ou 2**

Temps maximum : un match x (2 x 7 minutes) = 14 minutes.

Finale des vainqueurs (gagnants de chaque ½ finale) : **Terrain 1 ou 2**

Temps maximum : un match x (2 x 10 minutes) = 20 minutes.

Le temps de la finale pourra être modifié à la baisse avant le début de la rencontre en concertation avec les arbitres et le comité organisateur.

Article 24

Temps maximum joué par équipe et par joueur.

1^{er} tour : 42 minutes, 2^{ème} tour : 28 minutes ; huitièmes de finales : 14 minutes ; ¼ finale : 14 minutes, ½ finale : 14 minutes, finale : 20 minutes. TOTAL : 132 minutes

Article 25

Le trophée de l'Olympique Landasien sera attribué au vainqueur du tournoi et acquis définitivement s'il est remporté trois années consécutives.

Article 26

Une coupe sera attribuée, sur décision des arbitres officiels avec le comité d'organisation, à l'équipe ayant le meilleur esprit sportif (Fair-play).

Article 27

Toute équipe n'étant pas présente sur le terrain à l'heure indiquée sur le planning, sera considérée, pour le classement, comme ayant perdu par forfait. (Attention au décalage des rencontres)

Article 28

Les différents et contestations, ainsi que des questions non prévues par le présent règlement, seront tranchés par le Comité Organisateur siégeant au podium, en présence d'un délégué de chaque équipe et sur rapport de l'arbitre. Les décisions prises seront sans appel.

Tout manquement aux articles de ce règlement entrainera l'exclusion immédiate de l'équipe

Article 29

L'Olympique Landasien décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

L'Olympique Landasien se réserve le droit d'annuler ce tournoi au cas où il ne trouverait pas le nombre d'équipes voulues, ou que la Commission des calendriers retiendrait cette date pour disputer des rencontres officielles. Dans ce cas, les droits d'engagement seraient remboursés.

Article 30

Pour visa et transmission à la CRST, 3 exemplaires du présent règlement, accompagnés de trois timbres seront adressés au secrétariat de la Ligue, au moins 1 mois avant la date prévue du Tournoi.

RESTEZ COURTOIS ENVERS L'ARBITRE ET GARDEZ VOTRE BONNE HUMEUR !

Visa de la ligue

Landas, le 15 Mai 2018